

PROCÉDURE POUR LES PRÊTS DE TAPIS

Les tapis de la Ligue de Judo de l'Essonne sont entreposés dans une société de stockage **CS+** (Concepteur de Solutions) située à :

Z.A. La Mare du Milieu – 7 rue Denis Papin – 91630 GUIBEVILLE

Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08H00 à 18H00

Tél : 01 69 26 87 32 - E-mail : celso.martins@cs-plus.fr

La demande de tatamis se fera auprès du Comité et uniquement avec le formulaire officiel ci-après. Celui-ci vous sera retourné avec l'accord ou non du Comité.

Vous devrez le présenter le jour de l'enlèvement ainsi qu'au retour à la Société **CS+** qui devra le valider (la Société CS+ est chargée de les conserver).

Une semaine avant le jour de l'enlèvement la société CS+ vous enverra un code vous permettant l'accès à la zone industrielle (ouverture du portique).

Obligation : Mise à disposition des tatamis sur palette (50m² par palette).

En retour les tapis doivent être triés comme au départ : palette de 25 tapis par couleur.

Tarif : Forfait de 170,00€ à l'ordre du Comité de judo de l'Essonne, au moins 1 semaine avant l'enlèvement.

**Nous vous rappelons que pour la bonne tenue des tapis,
le transport devra se faire dans un véhicule propre et fermé
Tout véhicule non conforme se verra refusé**

La société CS+ vous propose 2 autres options :

Option 1 : Transport des tatamis demandé A/R (tarifs par zones géographiques)

Option 2 : Transport des tatamis A/R et installation et récupération sur site (tarifs par zones géographiques)

Le demandeur devra préciser sur le bon d'enlèvement l'option choisie

Fabrice GUILLEY
Président